

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 23 NOVEMBRE 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procuration : 1
Absente : 1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL BEILLA Emilie

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

17.1 - OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : PROJET D'AMENAGEMENT DU VILLAGE DU MARLET

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'achever l'aménagement du village du Marlet, commencé et traité en plusieurs phases jusqu'en 2017 (AEP et eaux usées).

Monsieur le Maire propose de finaliser ce programme en prévoyant le traitement de collecte des eaux pluviales et la réfection des bitumes et cheminement piétons agrémentés de quelques pavages et massifs arborés proche des éléments patrimoniaux comme les deux fontaines, le four et la croix.

Le coût estimatif du projet s'élève à 116 004.80 € Hors Taxes.

Sur ce projet la commune a obtenu une aide départementale pour 2024 de 30 161.25 € soit 26 %. Monsieur le Maire propose de solliciter subvention au titre de la DETR à hauteur de 30%, pour compléter le financement de ce projet, soit un montant de 34 801.44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Lozère au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour un montant de 34 801.44 € correspondant à 30 % du coût du projet ;
- ETABLIT le plan de financement comme suit :

▪ Subvention DETR	34 801.44 € (30 %)
▪ Subvention Conseil Départemental Lozère	30 161.25 € (26 %)
▪ Participation Commune de Saint-Alban	51 042.11 € (44 %)
- AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER